



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL **Séance du mercredi 05 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept et le cinq avril à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice – GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine - GARRIGOU Olivier
KOUMAH Laetitia - LEROUX Dominique – MENDES MARTINS Maria - SENS OLIVE
Georges – THUAU Jean-Marc - VIVIER Marilyne

Absents excusés : Chantal GAUTIER – Yves COTTET – Véronique LOYER – Stéphanie LEGRIS

Et ont donné pouvoir :

Véronique LOYER à Laetitia KOUMAH
Chantal GAUTIER à Marilyne VIVIER
Yves COTTET à Jean-Marc THUAU
Stéphanie LEGRIS à Olivier GARRIGOU

Secrétaire de séance :

Bruno GAUFILLET

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 15 février 2017

- 1/ Approbation compte administratif 2016 – Commune – Assainissement
 - 2/ Affectation des résultats
 - 3/ Vote des taux année 2017 – Commune
 - 4/ Budget 2017 – Commune - Assainissement
 - 5/ Subventions associations
 - 6/ Aide communautaire CAESE
 - 7/ Indemnité des élus
 - 8/ Aide parlementaire Sénatrice Claire Lise Campion
- Informations diverses

Le conseil municipal valide et signe le procès-verbal du mercredi 15 février 2017

Ne valident pas et ne signent pas le Procès-verbal du mercredi 15 février 2017 : Chantal GAUTIER et Yves COTTET.

1/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Commune 2016

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2016 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2016 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 449 213.21 €

Recettes : 464 757.39 €

Résultat de l'exercice : + 15 544.18 €

Excédent reporté : + 426 143.96 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 441 688.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 538 367.04 €

Recettes : 434 849.25 €

Résultat de l'exercice : - 103 517.79 €

Excédent reporté : + 5 468.91 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 98 048.88 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 343 639.26 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Le conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2016

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

2/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Assainissement 2016

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2016 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2016 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 74 080.96 €

Recettes : 100 467.80 €

Résultat de l'exercice : + 26 386.84 €

Excédent reporté : 0.00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 26 386.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 40 601.08 €

Recettes : 71 445.30 €

Résultat de l'exercice : + 30 844.22 €

Déficit reporté : - 56 596.50 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 25 752.28 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 634.56 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Le conseil après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte administratif - Assainissement 2016
Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

3/ Affectation des résultats - Commune

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement **98 048.88 €** au compte **001**
- Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit **343 639.26 €** en fonctionnement au compte **002**.
- Affecter au compte 1068 la somme de **98 048.88 €**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

4/ Affectation des résultats - Assainissement

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat de fonctionnement **26 386.44 €** en investissement **au compte 1068**
- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement **25 752.28 €** au compte **001**.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	1 066 000	6.43	68 544
Foncier Bâti	684 100	12.20	83 460
Foncier non Bâti	66 000	37.90	25 014
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 177 018.00 €

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

6/ Budget primitif 2017 - Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 789 400 €

Recettes : 789 400 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 587 500 €

Recettes : 587 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2017
Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

7/ Budget primitif 2017 - Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 109 700 €

Recettes : 109 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 93 500 €

Recettes : 93 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2017
Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

8/ Subventions associations - Année 2017

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 6574 du budget primitif 2017

- Anciens Combattants.....	50 €
- Association A.R.B.R.E de VIE	500 €
- Association Judo	1 000 €
- Association Les Etangs de Boissy	100 €
- Association Tennis Club de la Juine	100 €
- Association de gymnastique A.G.B	100 €
- Comité des Fêtes	500 €

N'ont pas pris part au vote : Jean-Marc Thuau Président du Comité des Fêtes et Bruno Gauffillet
Président du Club du Judo

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

9/ Demande aide communautaire 2017

A/Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite, des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur le bâtiment « Auberge communale ».

Afin de finaliser cette opération, il convient de renforcer le côté sécuritaire par une grille d'accès.

L'entreprise ART FER à Etampes, Rue Reverseleux n° 34, a établi un devis comme suit :

Fabrication et pose d'un portail en fer forgé 3 863.90 €

Coût total de l'opération : 3 863.90 € HT

B/ Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite, des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur le bâtiment « Mairie ».

Afin de finaliser cette opération, il convient de rafraichir le Hall d'accueil, le guichet et le bureau du secrétariat

L'entreprise THIERRY PERCHE à Neuville aux Bois Rue des Selliers n° 3 a établi un devis comme suit :

Travaux peinture Hall d'entrée – Guichet accueil et bureau secrétariat 4 264.75 €

Coût total de l'opération : 4 264.75 € HT

C/ Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite, des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur le bâtiment « Mairie ».

Sur la façade Ouest, côté accueil du public, une fausse fenêtre a été créée. Pour achever cet embellissement, il convient d'apposer le blason du village à cet emplacement

L'entreprise THIERRY PERCHE à Neuville aux Bois Rue des Selliers n° 3 a établi un devis comme suit :

Création du Blason du village – Pose sur site 980.00 €

Coût total de l'opération : 980.00 € HT

D/ Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite, des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur le bâtiment « Salle Polyvalente ». Les lucarnes de la salle ont besoin d'être renforcées et isolées

L'entreprise STIZIA à Greneville en Beauce Rue de Chatillon n° 19 a établi un devis comme suit :

Fourniture et pose de jouées en pvc avec isolation sur lucarnes..... 4 261.68 €

Coût total de l'opération : 4 261.68 € HT

E/ Une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal a été entamée en 2016. Pour permettre le suivi administratif, il convient de se munir d'un logiciel adapté afin d'établir un plan pour les administrés

La Société SEDI à Uzès a établi un devis comme suit :

Logiciel cimetière + plan 555.00 €

Coût total de l'opération : 675.00 € HT

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 13 925.33 €

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2017

INVESTISSEMENTS 2017	DÉPENSES		Aides CCESE	%	Fonds propres	%
Fabrication et pose portail en fer forgé	3863.90 €		1931.95 €	50	1931.95 €	50
Travaux peinture intérieur bâtiment Mairie	4264.75 €		2132.37 €	50	2132.38 €	50
Création du Blason et pose sur site	980.00 €		490.00 €	50	490.00 €	50
Fourniture et pose de jouées en pvc avec isolation sur lucarnes	4261.68 €		2128.18 €	50	2133.50 €	50
Logiciel cimetière + plan	555.00 €		277.50 €	50	277.50 €	50
TOTAUX	13 925.33 €		6 960.00 €	50	6 965.33 €	50

En conséquence,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Étamais

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

10/ Régime indemnitaire des élus

Le Maire expose :

Suite à la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal des élus était de 1015 correspondant à un indice majoré de 821, comme indiqué dans la délibération n° 16/2014 du 04 avril 2014.

A compter du 1^{er} février 2017, la valeur du point d'indice a connu une majoration de 0.6 %.

Il convient donc de fixer à nouveau le montant des indemnités des fonctions de Maire et des Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de fixer le montant des indemnités des fonctions de Maire et des Adjoints selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

11/ Demande d'aide parlementaire pour le ravalement d'un bâtiment communal dans le cadre de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les personnes à mobilité réduite, une action a été engagée sur le bâtiment communal « Auberge de Jeunesse ».

Des travaux de modification ont été effectués sur les ouvertures de l'édifice pour le remplacement des portes d'accès, de ce fait la vue globale de la façade est détériorée, il convient de réaliser un travail de ravalement sur ce côté.

Un devis a été établi par la société CCB sise 20 Rue du Chenêt à Milly la Forêt 91490 :

Coût total de l'opération : 6 968.00 € HT

Le plan de financement se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS 2017	DÉPENSES HT	Aide Parlementaire	%	Fonds propres	%
Travaux de ravalement sur façade – bâtiment communal Auberge de Jeunesse	6 968.00 €	3 484.00 €	50	3 484.00	50
TOTAUX	6 968.00 €	3 484.00 €	50	3 484.00	50

En conséquence,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le projet de demande d'aide parlementaire pour les travaux de ravalement sur la façade du bâtiment communal « Auberge de jeunesse »
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation, avant la notification du contrat préalablement approuvé

SOLLICITE Madame la Sénatrice Claire Lise CAMPION pour un montant de 3 484.00 €, la part restant à la charge de la Commune étant inscrite au budget – compte 21318

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Ont voté contre : Chantal GAUTIER – Yves COTTET

Informations diverses

Le nouveau Syndicat du Transport installe son siège social ZI les Rochettes – Morigny Champigny
91150 Etampes

Dorénavant, pour les réclamations, il conviendra de composer le 01.64.92.00.23

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10